

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de Lézignan Corbières s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de M. Michel MAIQUE, Maire, Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois.

Etaient présents : Mme BAROUSSE, M. FREMY, M. TARBOURIECH, M LATORRE, Mme BRIOLE, M. DENARD, M. PIGASSOU, M BAURENS, Mme TOURNIER, Mme MELLAL, Mme BOUSQUET, M NOLOT, M PENAVAIRE, Mme LOPEZ, Mme MARTINEZ, Mme ARNAUD, Mme DUMONTET, Mme DA CONCEICAO, Mme BARTHE, M BOUCHE, M. GRANAT, et M. DAZIN.

Avaient donné mandat :

Mme Marie-Hélène BONNEVIE à M Didier GRANAT  
Mme Christiane TIBIE à Mme Marie-José TOURNIER  
M Marc TERPIN à Mme Brigitte BRIOLE  
M Jules ESCARÉ à Mme Françoise BAROUSSE  
M Bernard SERGENT à M Gérard LATORRE  
M Sébastien DELEIGNE à M Freddy NOLOT

Etaient absents : M. FAIVRE, M. CALVERA, Mme FAIVRE, M CAPELLE.

Secrétaire de séance : Mme MELLAL

M. Le Maire demande une minute de silence en mémoire de Marie Régine VAISSIERE, adjointe au Maire, décédée le 3 Avril 2019.

Par suite M. Le Maire procède à l'installation de Mme LOPEZ en tant que conseillère municipale.

M. Le Maire ouvre la séance en donnant lecture des lettres de remerciements parvenues en Mairie et émanant : de la classe de CM2 de Mme BOYER de l'école Marie-Curie pour le soutien de la municipalité à l'occasion des « Olympiades intergénérationnelles et inter EHPAD » du 12 mars 2019, de l'EFS (Etablissement Français du Sang) pour le prêt de la salle Carignan les 20 et 21 février dernier à l'occasion de la collecte de sang, de l'Institut l'Amandier pour le prêt de la salle des fêtes à l'occasion du loto annuel de l'établissement, de Monsieur Laurent MOREL, enseignant en activité physique adaptée au Centre Hospitalier de Lézignan-Corbières, pour le prêt de la salle des fêtes à l'occasion des olympiades intergénérationnelles, et du Foyer Socio-Educatif du Collège Joseph Anglade pour le prêt de la salle des fêtes ayant permis ainsi l'organisation du loto annuel du Collège.

M. le Maire donne ensuite lecture des décisions prises en vertu des délibérations n° 2014-006 en date du 5 Avril 2014 et n° 2017- 111 en date du 6 Juillet 2017 lui donnant délégation de missions :

- Convention signée avec Mme Dominique de TALANCÉ pour la mise à disposition du Château de Gaujac au profit de la Commune de Lézignan-Corbières dans le cadre du Festival de Gaujac du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 2019, pour un montant de 12 000€.

- Bail commercial avec M Fabien GRIMOIS pour la location à usage commercial d'un local de 31.24m2 situé 12 place Cabrié pour un loyer mensuel de 150€ hors taxes à compter du 27 mars 2019 et pour une durée de 3 ans.

- Bail commercial avec M Fabien GRIMOIS pour la location à usage commercial d'un local de 35.34m2 situé 14 place Cabrié pour un loyer mensuel de 100€ hors taxes à compter du 27 mars 2019 et pour une durée de 3 ans.

- Bail commercial avec M Fabien GRIMOIS pour la location à usage commercial d'un local de 35.34m2 situé 14 place Cabrié pour un loyer mensuel de 150€ hors taxes à compter du 27 mars 2019 et pour une durée de 3 ans.

M. Le Maire appelle l'ordre du jour.

### 1) Vote du budget principal 2019 et budgets annexes eau potable et assainissement (rapporteur Mme BAROUSSE)

Mme BAROUSSE présente le budget principal 2019 qui s'équilibre globalement à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>14 340 000,00</b>	<b>7 130 000,00</b>	<b>21 470 000,00</b>

Dans un premier temps, Mme BAROUSSE présente la section de fonctionnement chapitre par chapitre qui s'équilibre à 13,340 M€ comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
OPERATION REELLES					OPERATION REELLES						
CHAPITRES	CA 2016	CA 2017	CA 18	BP19	CHAPITRE	CA 2016	CA17	CA 18	BP 19		
011 charges à caractère général	4 044 035,96	4 028 782,91	4 231 479,30	4 050 000,00	70 Produits du domaine	535 342,78	537 265,76	646 724,96	676 000,00		
012 charges de personnel	5 609 739,16	5 694 654,10	5 486 514,88	5 611 000,00	73 impôts et taxes	8 521 376,21	8 347 790,81	8 558 768,22	8 487 000,00		
014 atténuation de charges	11 801,00	6 418,00	11 350,00	11 000,00	74 Dotations et subventions	3 826 127,86	3 535 653,82	3 792 211,04	3 519 000,00		
65 autres charges de gestion	1 784 397,88	1 765 243,89	1 683 326,01	1 600 000,00	75 produits location	250 388,72	237 728,69	278 055,77	250 258,02		
Dépenses de gestion	11 449 974,00	11 495 098,90	11 412 670,19	11 272 000,00	013 Atténuation de charges	53 354,28	86 207,69	73 602,62			
Dépenses financières	340 130,83	298 052,96	288 250,78	300 000,00	Recettes de gestion	13 186 589,85	12 744 646,77	13 349 362,61	12 932 258,02		
6718 charges titres annulés		2 050,00	0,00	5 000,00	Recettes financières	195,76	175,45	170,61	0,00		
6713 secours et dots		4 817,16	0,00		773 titres annulés sur exercices ant						
673x	7 558,99	3 629,10	460,72		775 Cessions	6 864,80	792 158,76	104 953,15			
678 dépenses exceptionnelles		107,22	0,00		771x	27,40	14 253,39	3 288,72			
Dépenses exceptionnelles	7 558,99	10 603,48	460,72	5 000,00	7788 recettes exceptionnelles	16 001,68	24 767,23	18 711,00	761 000,00		
68 Dotations réglementées	55 000,00	15 000,00	15 000,00		Recettes exceptionnelles	22 893,88	831 179,44	126 952,87	761 000,00		
TOTAL REEL	11 852 663,82	11 818 755,34	11 716 381,69	11 577 000,00	reprise sur provisions	36 000,00	245 000,00	310 000,00	0,00		
OPERATIONS D'ORDRE					OPERATIONS D'ORDRE						
675 Valeur nette du patr cédé	44 964,50	719 953,44	72 715,11		776 opération sur patrimoine	38 099,70		0,00	0,00		
6761 opération sur patr		72 205,32	32 238,04		chap 042-72 Trvx en régie	205 082,29	156 782,69	103 685,35	100 000,00		
chap 042-020-6811 Dotations aux amortis	232 707,93	228 654,44	252 639,53	279 000,00	chap 042-777 reprise subv	6 079,13	6 639,00	9 139,00	11 000,00		
chap 042-72-6811 Dotations OPAH											
chap 042- 01-6862 Dotations IRA	20 064,34	20 064,34	20 064,34	21 000,00							
TOTAL ORDRE	297 736,77	1 040 877,54	377 657,02	300 000,00	TOTAL ORDRE	249 261,12	163 421,69	112 824,35	111 000,00		
TOTAL REEL + ORDRE	12 150 400,59	12 859 632,88	12 094 038,71	11 877 000,00	TOTAL REEL + ORDRE	13 494 940,61	13 984 423,35	13 899 310,44	13 804 258,02		
Autofinancement prévisionnel à la SI				2 463 000,00	002 Excédent de fonct. Reporté	971 367,35	952 748,04	332 639,54	535 741,98		
EQUILIBRE BUDGETAIRE	12 150 400,59	12 859 632,88	12 094 038,71	14 340 000,00	EQUILIBRE BUDGETAIRE	14 466 307,96	14 937 171,39	14 231 949,98	14 340 000,00		

Elle insiste notamment sur la fiscalité directe locale et la notification des bases 2019, le projet de budget 2019 n'intégrant pas de hausse des taux:

COMMUNE : 203 LEZIGNAN CORBIERES

ARRONDISSEMENT : 11 NARBONNE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE LEZIGNAN CORBIERES



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2019

## ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

## I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition communaux de 2018 2	Taux d'imposition plafonnés 2019 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produits à taux constants (col. 4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	12 547 273	13,89	>>>	12 853 000	1 785 282
Taxe foncière (bâti).....	11 392 999	30,50	>>>	11 601 000	3 538 305
Taxe foncière (non bâti).....	167 459	93,97	>>>	168 600	158 433
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		323 636			Total : 5 482 020
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		>>>			

Dans un deuxième temps, Mme BAROUSSE présente la section d'investissement programme par programme qui s'équilibre à 7,130M€ comme suit :

-En dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019			
CHAPITRES	credits reportés	crédits nouveaux	BP 2019
001-Déficit d'investissement reporté		1 267 000,94	1 267 000,94
040-Dépenses d'ordre autre que TER	0,00	11 000,00	11 000,00
041-Opérations d'ordre patrimoniales			0,00
16-Remboursement dette	0,00	1 180 000,00	1 180 000,00
27- FONCIA	0,00	21 000,00	21 000,00
20 à 23- travaux en régie	0,00	100 000,00	100 000,00
dépenses d'équipement hors TER	1 348 165,31	3 202 833,75	4 550 999,06
<b>TOTAL DEPENSES INV.</b>	<b>1 348 165,31</b>	<b>5 781 834,69</b>	<b>7 130 000,00</b>

Déclinés en opérations :

DEPENSES D'ORDRE ET REELLES PAR PROGRAMME			
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	credits reportés	crédits nouveaux	BP 2019
Travaux en régie		100 000,00	100 000,00
211 acquisition matériel	28 975,70	91 079,87	120 055,57
212 terrains immeubles	150 973,00	68 254,00	219 227,00
223 piscine	0,00	20 000,00	20 000,00
234 écoles	80 112,25	98 484,90	178 597,15
239 reboisement -environnement	28 908,25	0,00	28 908,25
246 Signalétique	5 369,40	64 054,27	69 423,67
250 Déchetterie	0,00	0,00	0,00
251 Equipements sportifs	5 489,09	1 172 483,36	1 177 972,45
252 Cœur de ville	606 708,06	148 962,50	755 670,56
254 Travaux bâtiments communaux	93 367,77	382 000,00	475 367,77
255 VRD	309 048,24	1 124 325,35	1 433 373,59
257 OPAH	28 555,57	33 189,50	61 745,07
261 vidéosurveillance	10 657,98	0,00	10 657,98
<b>TOTALISATION</b>	<b>1 348 165,31</b>	<b>3 302 833,75</b>	<b>4 650 999,06</b>

-En recettes d'investissement :

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>credits reportés</b>	<b>crédits nouveaux</b>	<b>BP 2019</b>
001 excédent inv reporté			<b>0,00</b>
1068-Affectation exercice antérieur	0,00	1 602 169,29	<b>1 602 169,29</b>
040-Recettes d'ordre		300 000,00	<b>300 000,00</b>
10222-FCTVA		550 000,00	<b>550 000,00</b>
13-TA ( Taxes d'aménagement )		180 000,00	<b>180 000,00</b>
13-Subventions et Taxes	633 783,96	274 674,00	<b>908 457,96</b>
16-Emprunt	0,00	670 405,75	<b>670 405,75</b>
27-FONCIA		23 000,00	<b>23 000,00</b>
024-Cessions	379 213,00	53 754,00	<b>432 967,00</b>
021-Autofinancement		2 463 000,00	<b>2 463 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES INV.</b>	<b>1 012 996,96</b>	<b>6 117 003,04</b>	<b>7 130 000,00</b>

M. le Maire remercie Mme BAROUSSE pour sa présentation et donne la parole à l'assemblée :

M. DAZIN constate que les impôts augmentent, que l'eau augmente et que le pouvoir d'achat des retraités baisse.

M. le Maire indique à Mr DAZIN qu'il ne souhaite pas recommencer les explications maintes fois répétées concernant ces constats stériles et déplore un schéma d'idées répétée à chaque séance qui ne fait pas avancer l'action municipale.

M. DAZIN insiste sur la nécessité de réduire les impôts.

M. le Maire réponds : « M.DAZIN, je ne compte pas réduire les services aux usagers (restaurant scolaire, enfance, subventions aux associations...) ni les investissements structurants pour notre ville. Votre discours est trop facile et inefficace : en ne faisant rien, il est facile de baisser les impôts ! En tant qu'Elu responsable, je souhaite faire avancer notre ville et ses services au public, car c'est cela avoir de l'empathie pour les personnes en difficulté ! Il faut arrêter de raconter n'importe quoi et vous racontez n'importe quoi ! »

M. LATORRE recadre également les propos de M. DAZIN en indiquant que cette assemblée s'occupe du budget local et non des finances de l'Etat.

M. GRANAT tient à féliciter la municipalité pour son action concernant l'entretien dans la pinède.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son rapporteur, par 26 voix pour, la voix contre de M DAZIN (groupe rassemblement bleu marine), et 2 abstentions (groupe le Renouveau de Lézignan-Corbières), approuve le budget principal.

Mme BAROUSSE présente ensuite le budget annexe eau potable 2019 qui s'équilibre globalement à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>BUDGET EAU POTABLE</b>	1 047 000,00	5 545 000,00	<b>6 592 000,00</b>

Mme BAROUSSE indique que ce projet de budget intègre les paramètres suivants :

- une augmentation de la surtaxe à compter du 1<sup>er</sup> juillet de +0,20€/m<sup>3</sup> supplémentaires faisant ainsi passer la surtaxe à 0,70€/m<sup>3</sup> (corrélativement une baisse équivalente sera proposée sur la surtaxe assainissement)
- l'inscription en investissement du projet de construction du nouveau château d'eau et de des conduites d'adduction.

M. le Maire remercie Mme BAROUSSE pour sa présentation et donne la parole à l'assemblée :

Mr DAZIN constate que chaque fois qu'en France on boit un verre d'eau on paie de la TVA sur des taxes et que ce n'est pas normal.

Mr le Maire indique que la municipalité a fortement investi dans cette compétence pour :  
-optimiser le captage de la ressource,  
Optimiser le réseau,  
Sécuriser l'approvisionnement et sa conservation.

Ces choix ont nécessité des investissements importants qui se concrétiseront en 2019 notamment par la construction du nouveau château d'eau.

M.le Maire justifie également le choix de décaler le transfert de cette compétence à l'intercommunalité par des augmentations probables du prix de l'eau et par le fait que les communes gèrent ce service, actuellement, à la satisfaction de tous.

M.le Maire déplore également le poids des normes qui pèse sur les dépenses publiques.

M DAZIN s'interroge sur le fait de savoir si les ménages bénéficiant d'une fosse septique paient ou non l'assainissement.

M LATORRE décrit la réglementation en la matière (SPANC) qui dissocie les usagers payant la facture eau assainissement et ceux qui n'étant pas reliés à la STEP, ne paient que l'eau.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité moins la voix de M DAZIN du groupe Rassemblement Bleu Marine, approuve le budget eau potable 2019.

Mme BAROUSSE présente le budget annexe assainissement 2019 qui s'équilibre globalement à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	752 000,00	1 199 307,84	<b>1 951 307,84</b>

Mme BAROUSSE indique que ce projet de budget intègre comme paramètre :

- une baisse de la surtaxe à compter du 1<sup>er</sup> juillet de -0,20€/m<sup>3</sup> faisant ainsi passer la surtaxe à 0,20€/m<sup>3</sup> (corrélativement une hausse équivalente a été proposée sur la surtaxe eau potable).

Le Conseil Municipal à l'unanimité ouï l'exposé de son rapporteur, approuve budget assainissement 2019.

Enfin, Mme BAROUSSE présente le budget 2019 consolidé :

CONSOLIDATION VOTE DES BUDGETS 2019			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	14 340 000,00	7 130 000,00	<b>21 470 000,00</b>
<b>BUDGET EAU POTABLE</b>	1 047 000,00	5 545 000,00	<b>6 592 000,00</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	752 000,00	1 199 307,84	<b>1 951 307,84</b>
<b>TOTALISATION</b>	<b>16 139 000,00</b>	<b>13 874 307,84</b>	<b>30 013 307,84</b>

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, par 27 voix pour et 2 abstentions du groupe Le Renouveau de Lézignan-Corbières, vote la consolidation des budgets 2019.

## 2) Vote des taux de fiscalité (rapporteur Mme BAROUSSE)

Mme BAROUSSE propose de voter les taux de fiscalité au même niveau qu'en 2018 soit :

TH 13,89%

TFB 30,50%

TFNB 93,97%

COMMUNE : 203 LEZIGNAN CORBIERES

ARRONDISSEMENT : 11 NARBONNE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE LEZIGNAN CORBIERES



N° 1259 COM (1)

TAUX

**FDL**

2019

### ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

#### I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition communaux de 2018 2	Taux d'imposition plafonnés 2019 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produits à taux constants (col. 4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	12 547 273	13,89	>>>	12 853 000	1 785 282
Taxe foncière (bâti).....	11 392 999	30,50	>>>	11 601 000	3 538 305
Taxe foncière (non bâti).....	167 459	93,97	>>>	168 600	158 433
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		323 636		Total :	5 482 020
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		>>>			

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, par 28 voix pour et l'abstention de M DAZIN du groupe Rassemblement Bleu Marine, approuve les taux d'impositions 2019.

### **3) Fixation de la surtaxe eau potable sur l'exercice 2019 (rapporteur Mme BAROUSSE):**

Mme BAROUSSE propose de voter la surtaxe eau potable comme suit :

- du 01/01/19 au 30/06/19 inchangée à 0,50€/m<sup>3</sup>
- à compter du 01/07/19 augmentation de +0,20€/m<sup>3</sup> soit 0,70€/ m<sup>3</sup>

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, par 28 voix pour et l'abstention de M DAZIN du groupe Rassemblement Bleu Marine, vote la surtaxe eau potable.

### **4) Fixation de la surtaxe assainissement sur l'exercice 2019 (rapporteur Mme BAROUSSE)**

Mme BAROUSSE propose de voter la surtaxe eau potable comme suit :

- du 01/01/19 au 30/06/19 inchangée à 0,40€/m<sup>3</sup>
- à compter du 01/07/19 baisse de -0,20€/m<sup>3</sup> soit 0,20€/ m<sup>3</sup>

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité, vote la surtaxe assainissement.

### **5) Reprise sur provision semi budgétaire sur le budget annexe eau potable d'un montant de 550 000€ au titre de grosses réparations (rapporteur Mme BAROUSSE)**

Mme BAROUSSE propose de procéder à une reprise sur provision semi budgétaire 2019 à hauteur de 550 000€ sur le budget annexe eau potable en vue d'abonder le plan de financement du projet de construction du château d'eau permettant ainsi un moindre recours à l'emprunt.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité approuve la reprise sur provision semi budgétaire sur le budget annexe eau potable d'un montant de 550 000€ au titre de grosses réparations.

### **6) Fixation de la tarification de la programmation du festival de Gaujac pour 2019 (rapporteur Mme MARTINEZ)**

Mme MARTINEZ présente la tarification retenue pour le festival de Gaujac 2019.

La régie encaissera les produits suivants, durant la période du 3 juillet au 8 juillet 2019 (hors soirée Cabaret du mercredi 8 juillet), au tarif de 15 euros l'entrée pour chaque spectacle ou de 50 euros pour la carte d'abonnement :

- Mercredi 3 juillet, Natasha Saint Pier
- Jeudi 4 juillet, Pascal Danel
- Vendredi 5 juillet, Adamo
- Samedi 6 juillet, Nathalie Lermitte
- Dimanche 7 juillet, Cowboys & Angels Factory (country)

- Lundi 8 juillet, Soirée Cabaret avec le groupe Bel Canto.  
Pour cette dernière soirée, la régie encaissera : 50 euros l'entrée.  
Une carte d'abonnement d'un montant de 90€ permettra d'assister à tous les spectacles sans exception.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité approuve la nouvelle tarification du Festival de Gaujac 2019.

**7) Modification et extension du marché hebdomadaire des mercredis et samedis : règlement de fonctionnement (rapporteur Mr DENARD)**

M.DENARD précise les points suivants :

Les éléments pris en compte pour la réorganisation du marché de plein vent du mercredi sont les suivants:

a)Le besoin de sécuriser les marchands et les visiteurs :

- 1 Accès difficile voire impossible dans l'urgence, des pompiers et véhicules de sécurité.
- 2 Circulation piétonnière difficile voire incompatible avec les poussettes, les caddies des ménagères et autres fauteuils d'handicapés. (1,40m)
- 3 Tout en permettant l'accès au quartier historique aux véhicules de secours et d'incendie (4 m) en respectant l'itinéraire d'intervention (possibilité de positionner un PMA en cas de nécessité rue St Just derrière l'église)
- 4 Tout en facilitant la circulation automobile dans la traversée de LEZIGNAN.

b) Nous avons opté :

Pour une emprise circulaire au lieu de linéaire pour permettre aux chalands une meilleure attractivité et ainsi donner aux personnes fréquentant le marché une meilleure visibilité.

c)Nous avons opéré :

- une distinction entre les producteurs et les revendeurs dans le choix des emplacements. Ont été privilégiés les producteurs locaux qui sont installés au cœur de la place et de la halle.
- une distinction entre les étals d'alimentaire et ceux de l'habillement, de droguerie mercerie articles de pêches...

**Concernant le règlement de marché :**

Nous avons pris en compte à la fois le marché du mercredi et celui dorénavant sur la place Cabrié du Samedi.

Le règlement précise les voies interdites à la circulation et au stationnement et réactualise les documents obligatoires à présenter par les commerçants non sédentaires (disparition du livret de circulation) article 11

Il précise le respect des emplacements (dispositifs d'ancrage doivent être fixés sans dépasser les emplacements, article 22

Il oblige les usagers à laisser leur emplacement propre à évacuer par devers eux les déchets. Par ailleurs le tri sélectif en vigueur sur la ville est étendu au marché, des bennes sont mises à disposition dans son périmètre. Article 25

M .DENARD propose au conseil municipal de se prononcer sur la modification et l'extension du marché hebdomadaire des mercredis et samedis et de valider le règlement de fonctionnement qui en découle.

M DAZIN fait remarquer que ce règlement, contrairement au précédent omet de prévoir le déplacement du marché le jour avant le jour de marché tombant un jour férié.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité moins la voix de M DAZIN du groupe Rassemblement Bleu Marine, approuve la modification et l'extension du marché hebdomadaire des mercredis et samedis.

#### **8) Fixation des droits de place du marché du samedi (rapporteur Mr DENARD)**

M.DENARD propose au conseil municipal de fixer les droits de place du marché du samedi comme suit :1€ par ml /jour de marché et d'appliquer une gratuité pour le marché inaugural du 13/04/2019.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité approuve la tarification du marché hebdomadaire du samedi.

#### **9) Mise à jour du tableau des effectifs : création de postes suite à avancement de grade et suppression de postes (rapporteur M.FREMY)**

M.FREMY propose au conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs de la ville afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour 2019 par la commission administrative paritaire de l'Aude en date du 14 mars 2019.

M.le Maire remercie tous les employés municipaux qui se sont beaucoup investis car la ville s'est développée et les effectifs ont diminués dans le même temps.

Désormais nous avons atteint un seuil et il est nécessaire désormais de se structurer.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, par 28 voix pour et l'abstention de M DAZIN du groupe Rassemblement Bleu Marine, approuve le nouveau tableau des effectifs.

#### **10) Aliénation de parcelle à la société HECTATRE (rapporteur M. LATORRE)**

M.LATORRE propose au conseil municipal d'accepter la cession pour l'euro symbolique à la société HECTARE d'une parcelle cadastrée AC 685 d'une superficie de 57m2 évalué par France DOMAINE à 57€ et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte en l'étude de Maitre FAU.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité, approuve la vente à la Société Hectare.

**11) Vente d'un immeuble rue Pasteur à M.MOUNIE (rapporteur M.LATORRE)**

M.LATORRE propose au conseil municipal d'accepter la cession pour 40 000€ à M.MOUNIE d'un immeuble cadastré AM 398 (surface 254 m<sup>2</sup>) et AM812 (349m<sup>2</sup>) sis boulevard Pasteur et de signer l'acte en l'étude de Maître BARRABES, Notaire à Fabrezan.

M.DAZIN souhaite connaître le projet porté par l'acquéreur.

M. le Maire lui répond que le projet portera exclusivement sur la création d'un cabinet médical ou para médical et précise que ce point sera intégré comme condition suspensive dans la délibération et l'acte de vente.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité, approuve la vente à la Monsieur Mounié.

**12) Vente d'un immeuble cadastré AE 702 cours de la république à M.et Mme GONCALVES /TRUILLET( rapporteur M.LATORRE)**

M.LATORRE propose au conseil municipal d'accepter la cession pour 15000€ à M.et Mme GONCALVES et TRUILLET d'un immeuble cadastré AE 702 (surface 30 m<sup>2</sup>) sis cours de la République et de signer l'acte en l'étude de Maître FAU.

Il est également précisé que les frais d'agence d'un montant de 2000€ seront à la charge de la commune.

M.le Maire précise que la ville possède un patrimoine communal en centre-ville en mauvais état qu'il convient d'optimiser par des ventes. En outre, des parcelles pourront être mises à disposition d'opérateur dans le cadre du projet de réhabilitation de l'habitat en cœur de ville. Le projet sera présenté aux élus et à la population d'ici la fin du premier semestre 2019.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité, approuve la vente.

**13) Vente d'un immeuble cadastré AB 66 rue Auguste Fourès à la SCI CHATON rapporteur M.LATORRE)**

M.LATORRE propose au conseil municipal d'accepter la cession pour 15000€ à la SCI CHATON représentée par M. Cyril MAGGI d'un immeuble cadastré AB66 (surface 65 m<sup>2</sup>) sis rue auguste Fourès et de signer l'acte en l'étude de Maître FAU.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité, approuve la vente à la SCI CHATON.

**14) Vente d'un immeuble cadastré AC 94 et AC 93 Avenue de l'Égalité à M. Valentin FERRET rapporteur M.LATORRE)**

M.LATORRE propose au conseil municipal d'accepter la cession pour 20000€ à M. Valentin FERRET d'un immeuble cadastré AC 94 (surface 196 m2) et AC 93 (surface 10m2) sis avenue de l'Égalité et de signer l'acte en l'étude de Maître FAU.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité, approuve la vente à la M Valentin FERRET.

**15) Convention avec le SYADEN (rapporteur M.BAURENS)**

M. BAURENS informe le conseil municipal que le SYADEN sollicite la ville pour poser en façades des câbles de fibres optiques et éventuellement des coffrets de distribution sur les différents bâtiments communaux.

Il est proposé de valider cette convention et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité, approuve cette convention.

**16) Contrat de télé-alerte avec la société CII.TELECOM (rapporteur M.NOLOT)**

M.NOLOT propose au conseil municipal de mettre en place, dans le cadre du PCS, un automate d'alerte qui permettra l'appel des personnes situées dans un quartier à risque. Elles seront informées des mesures à prendre dans le cas d'un éventuel évènement particulier.

M.NOLOT propose que le conseil municipal autorise M. le Maire à signer un contrat avec la société CII.TELECOM pour la mise en place de cette télé alerte pour une période de 3 ans selon les tarifs suivants :

- mise en service (une seule fois) 3 910 € HT
- abonnement (hors tarification des appels téléphoniques) 4 500 €HT

M. le Maire précise que ce système viendra en complément du dispositif PREDICT et participera à une amélioration de la sécurité des citoyens Lézignanais.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité, approuve la signature du Contrat.

**L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 19h40.**

